ANNEXE 2 : Mémoire technique

Outre les documents administratifs demandés (DC1, DC2,…), chaque candidat présentera son offre sous la forme d’un mémoire technique de maximum de 30 pages, hors annexes, en police Times New Roman taille 12 minimum.

Celui-ci indiquera notamment les thématiques suivantes :

* Moyens humains affectés à la prestation,
* Organigramme de l’équipe,
* Moyens matériels spécifiquement disponibles pour les prestations,
* Eventuellement, moyens affectés par les sous-traitants,
* Le délai d’intervention maximum en cas de demande de transport en urgence,
* Les contraintes pour l’exécution des prestations,
* Les dispositions prises par l’entreprise pour respecter les exigences du DCE,
* La méthodologie mise en œuvre,
* Le descriptif de la solution technique,
* Les avantages de l’offre,
* Les dispositions relatives à la maintenance des équipements utilisés
* Tout élément que le candidat jugera utile.